



## Personne handicapée harcèlement moral par le voisin

-----  
Par Visiteur

J'ai 71 ans je suis handicapée dans une chambre medicalisée j'ai un voisin qui est voyeur sa maison se situe presque devant la mienne il voyais tout dans ma chambre j'ai changé de chambe en prenant celle coté jardin de son jardin il voit chez moi je suis stomisée et sous oxygene je ne peut pas ouvrir ma fenetre on a fait mettre des panneaux 1m80 il regarde par dessus si on dit quelque chose on ce fait injurier il me maltraite en disant que je ne suis pas malade je suis une comedienne nous n'avons jamais dit un mot plus haut que l'autre jusque quand pourrons nous endurer ça que peut on faire  
merci de me repondre

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

JE comprends bien la situation mais juridiquement vous ne pouvez rien faire.  
En effet, ce monsieur a tout à fait le droit de regarder par la fenêtre.  
Par contre s'il devient injurieux à votre égard vous pouvez bien évidemment déposer plainte.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je crois que vous m'avez mal compris je ne pense pas qu'il ait le droit de regarder chez moi meme quand je suis couchée alors je ne peut pas ouvrir ma fenetre  
quand l'infirmiere vient pour faire mes soins on doit tout fermer vous trouvez cela normal

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Je comprends très bien que cela vous cause un préjudice mais si ce monsieur à une fenêtre à distance légale c'est à dire 1M90 de votre clôture dans l'hypothèse où la fenêtre est à l'étage et 2M60 si la fenêtre est en rez de jardin vous ne pouvez l'empêcher de regarder chez vous bien que cela porte atteinte à votre intimité.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie mais nous ne sommes pas d'accord avec vous infirmiere aide soignante et docteur qui ont subit les regards de ce monsieur  
alors d'apres vous il monte sur un escabot pour voir au dessus de nos panneaux s'accoudant meme a ceci il monte sur le toit de son garage pou voir dans la cuisine et la salle de bain quand viens des gens chez moi ils se poste devant ma cour  
voyez vous cela m'etonne pas qu'il y ai des cas tres grave allant jusqu'au meurtre si on ne peut pas les arreter avant nous essayons de l'ignorer mais cela devient invivable il est en retraiteet passe toute ces journée a cela je ne suis pas la seule a m'en plandre et nous ne vous comprenons pas je regrette

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pénalement ce monsieur ne commet malheureusement aucune infraction.  
Cependant je comprends tout à fait le préjudice engendré.  
De ce fait vous pouvez saisir le juge de proximité en matière civile pour troubles anormaux du voisinage.

Cordialement

-----

Par Paulinepan

Bonjour,  
Je comprends bien la situation mais juridiquement vous ne pouvez rien faire.

En effet, ce monsieur a tout à fait le droit de regarder par la fenêtre.

Par contre s'il devient injurieux à votre égard vous pouvez bien évidemment déposer plainte.

[url=http://www.cadeauxfolies.fr/idees-cadeaux]cadeau[/url]